


Épisode N°2 : Comment négocier... Les clauses relatives à la sécurité dans les contrats informatiques ?

 Dans les contrats informatiques, les clauses relatives à la sécurité font souvent l'objet de longues discussions... chaque partie souhaite imposer ses propres standards de sécurité.



Définir et négocier des obligations de sécurité adaptées aux spécificités et risques du projet



Mobiliser les équipes opérationnelles pour identifier les risques majeurs ainsi que les politiques de prévention, de gestion et de remédiation de ceux-ci.

S'assurer de l'existence d'un *Disaster Recovery Plan* et d'un *Business Continuity Plan*



Ces plans et procédures sont indispensables en cas d'incident de sécurité.

Faire référence à des normes et standards établis



Par exemple, des normes ISO pertinentes.

Organiser la coopération des parties



Cela est particulièrement important afin d'encadrer une réponse rapide et adaptée en cas d'incident de sécurité et/ou de violations de données personnelles

Notre équipe est N°1 en IT & Internet et protection des données - Chambers Global & Legal 500 2020 : elle vous accompagne en matière contractuelle, réglementaire et contentieuse, dans vos projets innovants, complexes et souvent internationaux, la transformation digitale, la communication électronique, les données personnelles et la cybersécurité.

Nous contacter : paritic@bakermckenzie.com

www.bakermckenzie.com

©2020 Baker & McKenzie. All rights reserved. Baker & McKenzie International is a global law firm with member law firms around the world. In accordance with the common terminology used in professional service organizations, reference to a "partner" means a person who is a partner or equivalent in such a law firm. Similarly, reference to an "office" means an office of any such law firm. This may qualify as "Attorney Advertising" requiring notice in some jurisdictions. Prior results do not guarantee a similar outcome.